



Communiqué de presse

fenaco augmente la masse salariale de 1,0 %

fenaco société coopérative augmente sa masse salariale totale de 1,0 % pour 2021. Avec un renchérissement négatif attendu, cela correspondra à une augmentation notable du salaire réel. Les collaboratrices et les collaborateurs aux revenus plus bas en profiteront particulièrement. L'entreprise accorde désormais un congé de paternité de 15 jours au salaire complet. Par ailleurs, le contrôle de la parité salariale entre hommes et femmes a été lancé.

fenaco société coopérative et ses partenaires sociaux, à savoir les syndicats Syna et Unia en collaboration avec la Commission du Personnel de fenaco, ont trouvé un accord lors des négociations salariales de cette année. La masse salariale totale sera relevée de 1,0 % en 2021. De la masse salariale totale, 0,3 % sera dédié à une augmentation de salaire générale de CHF 50 pour les collaboratrices et les collaborateurs aux revenus bas. Près d'un tiers de tous les employés en profiteront. Une part de 0,5 % de la masse salariale totale sera mis à disposition pour les augmentations de salaire individuelles. Un crédit de 0,2 % sera mis à disposition pour les adaptations structurelles au sens d'augmentations de salaire extraordinaires, telles que des promotions et des changements de poste ou de fonction en cours d'année. Cette réglementation s'applique à tous les collaborateurs qui ont adhéré à la CCT de fenaco.

Augmentation notable du salaire réel

Le Secrétariat d'Etat à l'économie table sur un renchérissement négatif tant pour 2020 (-0,9 %) que pour 2021 (-0,1 %). L'augmentation de la masse salariale de 1,0 % correspondra donc à une augmentation notable du salaire réel. Ces deux dernières décennies, il y a toujours eu chez fenaco des négociations salariales supérieures au renchérissement et à la moyenne nationale.

Congé de paternité de 15 jours

fenaco accorde désormais un congé de paternité de 15 jours au salaire complet. fenaco va donc 5 jours au-delà de l'exigence légale minimum et donne un signal fort en faveur de conditions d'emploi favorables aux familles. De plus, fenaco a lancé avec ses partenaires sociaux le contrôle de la parité salariale entre hommes et femmes (analyse de parité salariale avec les partenaires sociaux). Au cours de ce processus, les salaires de tous les collaborateurs soumis à la CCT seront examinés. La dernière analyse, lors de laquelle aucune discrimination salariale n'a été recensée, remonte à 2016.

Contact médias

fenaco société coopérative Service de presse media@fenaco.com +41 58 434 00 35

Pour les demandes aux syndicats :

Unia: Teresa Dos Santos Lima-Matteo, +41 78 841 47 62

Syna: Claudia Stöckli, +41 44 279 71 20

A propos de fenaco société coopérative

fenaco est une société coopérative agricole reposant sur un concept centenaire. Elle appartient à 183 LANDI et à leurs quelque 44 000 membres, parmi lesquels près de 23 000 agricultrices et agriculteurs actifs. En tant que partenaire de commercialisation de produits agricoles, fenaco veille à ce que les denrées alimentaires suisses de haute qualité (fruits, légumes, pommes de terre, céréales, œufs, viande et boissons) parviennent jusqu'aux clients. En tant que fournisseur, fenaco propose aussi un large éventail de produits et de prestations pour garantir une agriculture durable, efficace et orientée vers le marché. Les marques de fenaco les plus connues sont RAMSEIER Suisse (boissons), Ernst Sutter (produits carnés), Volg et LANDI (détaillants), LANDOR (engrais), UFA (aliments fourragers) et AGROLA (énergie). fenaco société coopérative, dont le siège est à Berne, emploie plus de 10 000 collaborateurs et a enregistré un produit net de CHF 7 milliards en 2019.

www.fenaco.com